

MENTION

LE MAGAZINE D'INFORMATION
DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS
EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

BOIS



DOSSIER THÉMATIQUE

05

LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES

Acteurs majeurs de la filière forêt-bois, les coopératives récoltent 25 % des bois en forêt privée en Auvergne-Rhône-Alpes



03 | ACTUALITÉS

09 | INNOVATION : UNE RÉSINE
ADHÉSIVE BIOSOURCÉE

11 | AGENDA - CHIFFRES CLÉS

FB **FIBOIS**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

#23

Déc. 2020

MENTION BOIS

Le magazine d'information de la filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes

ÉDITO



Le confinement a fait prendre conscience aux français de l'impact de leurs actes d'achat sur l'économie locale

En cette année si particulière que nous vivons, les entreprises de première et seconde transformations du bois se maintiennent malgré tout dans une bonne dynamique, notamment sur le marché de la réhabilitation, ce qui devrait leur permettre de retrouver les niveaux de chiffres d'affaires de l'an passé. Cependant les retards d'instruction des permis de construire et la mise en place progressive des nouveaux exécutifs dans les mairies et agglomérations laissent craindre un ralentissement sur le marché de la construction neuve pour 2021.

Pourtant, tous les voyants devraient être au vert pour la filière forêt-bois. Le confinement a fait prendre conscience aux français de l'impact de leurs actes d'achat sur l'économie locale, la transition écologique impose d'aller vers des constructions vertueuses en termes de consommation énergétique et la nécessaire réhabilitation des logements et bâtiments publics... La réglementation thermique (RE2020) dont l'application a été reportée à l'été 2021 permettra-t-elle d'atteindre en 2030 l'objectif de réduction de 49 % de l'empreinte carbone du secteur du bâtiment fixé par la stratégie nationale bas carbone ? Réponse dans quelques mois...

Les citoyens aiment la forêt et le bois mais ne font pas toujours la relation. Afin de donner quelques éléments clés de la gestion forestière en région, nous avons édité un poster que nous avons le plaisir de vous

adresser avec ce numéro de Mention Bois.

En Auvergne-Rhône-Alpes, nous disposons de la matière première dans les forêts, et des acteurs économiques pour la récolter, la transformer et la mettre en œuvre. Nous consacrons le dossier de ce numéro aux coopératives forestières, opérateurs précieux pour permettre aux propriétaires forestiers, quelque fois sans compétences sylvicoles, de gérer leurs forêts, et pour approvisionner les entreprises de première transformation. Quatre coopératives commercialisent en Auvergne-Rhône-Alpes 25 % de la récolte de la forêt privée, nous vous invitons à les découvrir.

Les contraintes sanitaires nous ont imposé de remettre à plus tard de nombreuses rencontres ou événements, comme le salon Be Positive, ou à les transformer en visioconférences. Mais début 2021, nous envisageons, si les conditions sanitaires le permettent, une première rencontre à Lyon qui portera sur des questions d'innovation avec l'appui de plusieurs pôles de compétitivité. Nous vous souhaitons une bonne fin d'année et vous donnons rendez-vous en 2021 pour l'année du renouveau, que nous espérons riche en rencontres et échanges auxquels nous aspirons tous.

Jean Gilbert,

Président de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes

Un geste vert pour Mention Bois ?

OPTEZ POUR
LE FORMAT
NUMÉRIQUE !

envoyez votre demande à :
contact@fibois-aura.org

SOMMAIRE

03-04

Actualités / Publications

Retrouvez l'actualité de la filière bois

05-08

Dossier thématique

Les coopératives forestières

09

Innovation bois

Une résine adhésive biosourcée

10

Portrait : Serge-Henri Gourbe

Co-dirigeant de Sylva Conseil

11

Agenda / Chiffres clés

Les événements de la filière bois

12

Coup de cœur du public 2020

Groupe scolaire & salle

communale Alex (74)

Un des lauréats du Prix Régional de la Construction Bois 2020

ACTUALITÉS

PRIX RÉGIONAL DE LA CONSTRUCTION BOIS : OUVERTURE DES CANDIDATURES

Maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, entreprises, bureaux d'étude, rendez-vous sur www.prixnational-boisconstruction.org pour candidater au Prix régional de la construction bois 2021, du 1^{er} janvier au 15 mars. Les lauréats régionaux seront valorisés à travers des vidéos et un livre publié chaque année. Au-delà d'être retenu comme lauréat régional et national, vous avez l'opportunité de référencer votre projet sur le site internet www.panoramabois.fr, véritable vitrine de la filière et de ses savoir-faire.



MONTÉE EN PUISSANCE DE MA VIE DE BUCHERON

La 5^e saison de l'opération « Vis ma vie de Bûcheron », cet été, a connu un véritable succès. Plus de 800 participants, des particuliers pour la plupart, ont assisté aux 43 visites de chantiers forestiers et rencontres avec les professionnels dans toute la région. Autant d'occasions de contrer les idées reçues sur l'exploitation forestière et de nouer le dialogue entre usagers et professionnels. Les médias ont largement relayé l'événement, avec la diffusion de plusieurs reportages télé et des articles dans la presse quotidienne. Les Parcs Naturels régionaux et les interprofessions bois vous donnent RDV à l'été 2021 pour la saison 6 !



PLAN DE RELANCE ET REBOISEMENT

Au-delà des aides aux entreprises et à la réhabilitation des bâtiments, le plan de relance, annoncé par le Premier Ministre en septembre, comporte une enveloppe de 200 millions d'euros en faveur de la filière forêt bois afin d'aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler et à diversifier leurs forêts, soutenir la production de graines et de plants pour qu'elle soit en capacité d'approvisionner les chantiers de plantation, moderniser les entreprises, soutenir la recherche...

Plus d'infos sur :

draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/France-Relance

CONTRAT D'OBJECTIF EMPLOI FORMATION (COEF) BOIS : RÉPONDRE AUX ENJEUX DE L'EMPLOI

Le COEF Bois est une démarche partenariale réunissant la Région, l'État (à travers la DRAAF et la DIRECCTE), les rectorats des 3 académies de la région, Pôle Emploi, les branches professionnelles (FNEDT, FNB, FFB, Ameublement Français), Fibois AuRA et les OPCOs. Il constitue un engagement réciproque de l'ensemble des signataires autour d'objectifs prioritaires en faveur du développement de l'emploi dans la filière forêt-bois, sur la base d'un diagnostic partagé. Ce COEF, en cours de signature, a fait l'objet d'une large concertation de ses acteurs depuis 2019, qui ont retenu en priorité 5 axes d'intervention :



Axe 1 - Promouvoir la filière et les métiers

Axe 2 - Accompagner la stratégie RH des entreprises et poursuivre l'amélioration des conditions de travail

Axe 3 - Contribuer à l'accroissement de la performance économique, sociale et environnementale des entreprises

Axe 4 - Faire évoluer l'offre de formation aux besoins présents et futurs des entreprises et des actifs

Axe 5 - Ouverture de la filière à une plus grande diversité de publics

PLUS D'ACTUALITÉS ?

Retrouvez toujours plus d'actualités :

 www.fibois-aura.org

Vous souhaitez partager votre expérience bois ?

Contactez-nous !

contact@fibois-aura.org

CLUB DES PROFESSIONNELS ENERGIESPRONG AURA



Déployer à grande échelle des rénovations zéro énergie garantie, voilà le but de la démarche EnergieSprong. En Auvergne-Rhône-Alpes, EnergieSprong accompagne l'AuRA HLM, pour sortir un volume de marché compatible avec cette ambition. En parallèle, le Cluster Eco-Bâtiment, Ville & Aménagement Durable et Fibois Auvergne-Rhône-Alpes ont créé le club EnergieSprong AuRA pour faire monter en compétences les professionnels du bâtiment et qu'ils soient prêts quand les marchés sortiront. Une quarantaine d'entreprises sont déjà dans la démarche, pourquoi pas vous ? L'atelier n°2 sur le coût de ces rénovations et les opportunités économiques se déroulera le 22 janvier 2021 de 9h30 à 12h30.

+ d'info : Benjamin Mermet, b.mermet@fibois-aura.org

PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LA CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'appel à projets « Construire ou rénover en bois local », lancé en 2018 par la Région, permet aux collectivités et bailleurs sociaux de prétendre à 20 ou 30 % d'aide sur les lots bois avec un plafond de 50 K€ à 100 K€ si des essences peu valorisées sont utilisées (sapin, feuillus). Pour les entreprises, associations et agriculteurs ce taux est de 10 % avec un plafond à 25 K€ par projet. En 2020, 59 demandes ont été instruites dont 36 concernent des projets de collectivités, 19 des projets d'entreprises, 2 d'agriculteurs et 2 de bailleurs sociaux. Depuis le lancement en 2018, ce sont 91 ouvrages aidés pour 6 943 m³ de bois local valorisé et 8 777 m³ de bois total pour un engagement de la Région de 2,6 M€. La majorité des projets aidés relèvent de la construction, les réhabilitations restant encore à la marge.



Bâtiment polyvalent de La Balme (01)
Architecte Etienne Mégard

BOIS DES ALPES : UN NOUVEAU SITE INTERNET

L'association Bois des Alpes vient de mettre en ligne son nouveau site internet, responsive et plus ergonomique. En page d'accueil, une nouvelle vidéo de promotion met l'accent sur la traçabilité. Bois des Alpes poursuit ainsi son développement auquel s'associe Fibois AuRA, avec une mission confiée à Aurélie Autissier. En effet, cette ingénieure bois, nouvellement recrutée, s'est vue confier la mission d'aller à la rencontre de 200 entreprises de première et seconde transformation pour leur présenter la certification Bois des Alpes et les atouts que celle-ci présente pour le développement de leur entreprise.



PUBLICATIONS SUR LA FILIÈRE BOIS



Construire, rénover, agrandir avec le bois

Dépliant à destination du grand public pour valoriser les atouts du bois dans la construction ou la réhabilitation de maisons individuelles bois.

Publié par Fibois AuRA, à retrouver sur : fibois-aura.org, rubrique Construction / téléchargements



La forêt en Auvergne-Rhône-Alpes : poster pédagogique

Afin de permettre le dialogue avec la société civile sur la base d'arguments chiffrés, Fibois AuRA a édité un poster rassemblant tous les chiffres clés de la gestion forestière en Auvergne-Rhône-Alpes.

Joint à ce numéro ou disponible sur demande auprès de Fibois AuRA

Conjoncture bois construction



Note de conjoncture régionale semestrielle Bois construction réalisée par la CERC et publiée par Fibois AuRA en octobre 2020. Dans ce contexte particulier de crise sanitaire, les entreprises du secteur, notamment en charpente et construction bois, fondent de bons espoirs de retrouver en cette fin d'année, le niveau d'activité du dernier semestre 2019, une activité surtout portée par le marché de l'entretien rénovation.

À retrouver sur : fibois-aura.org, rubrique téléchargement



Inspirations Bois

Dans le cadre du soutien à la filière forêt-bois en Massif Central par l'Agence Nationale à la Cohésion des Territoires et le FEDER, sous l'égide de Fibois AuRA, les interprofessions régionales du massif (AuRA, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie et Nouvelle Aquitaine) ont édité un recueil présentant 20 ouvrages bois, illustré de témoignages. Cet ouvrage sera mis à disposition de la maîtrise d'ouvrage publique du massif afin de favoriser le matériau bois en réhabilitation et construction.

DOSSIER THÉMATIQUE

4 coopératives gèrent 9 % de la forêt privée pour commercialiser 25 % des bois récoltés en forêt privée en Auvergne-Rhône-Alpes... Voici un focus sur ces acteurs majeurs de la filière forêt-bois.

LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES

Plus connues en agriculture, les coopératives forestières jouent un rôle équivalent dans la filière bois. Créées à l'initiative des propriétaires forestiers, ces entreprises proposent leurs nombreux services à leurs adhérents. Comme en agriculture, elles se sont concentrées au fil des années pour n'en compter que quatre en Auvergne-Rhône-Alpes aujourd'hui : CFBL, COFORET, GPF et UNISYLVA.



©COFORET

Les Coopératives Forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes sont aujourd'hui un acteur essentiel dans le paysage de la filière forêt-bois. Créées dans les années 70-80, ces structures, dont le but exclusif était de protéger les intérêts des propriétaires forestiers privés dans le cadre des ventes de bois, ont vu leurs services évoluer et leur importance économique s'accroître. De petites structures départementales, voire même à l'échelle de massifs forestiers, beaucoup ont fait le choix de se regrouper pour se diversifier et faire face aux différentes crises, qu'elles soient climatiques (tempêtes, sécheresse...) ou économiques. Désormais, au nombre de 4 en AuRA, elles regroupent plus de 21 000 propriétaires forestiers pour lesquels elles gèrent près de 170 000 ha de forêt (soit 8,4 % de la surface forestière privée régionale), le volume commercialisé est d'environ 1,1 million de m³ soit 25 % de la récolte de bois en forêt privée, pour un chiffre d'affaires de plus de 55 millions d'euros.

FONCTIONNEMENT DES COOPÉRATIVES

Les coopératives sont administrées par des propriétaires forestiers qui en définissent les orientations stratégiques et en contrôlent l'activité par l'intermédiaire de leur conseil d'administration. Les administrateurs, élus en Assemblée Générale, assurent la gouvernance de la coopérative et sont les porte-paroles des adhérents. Cette gouvernance permet de garantir aux adhérents une sécurité financière, technique et commerciale.

Concrètement, les coopératives forestières mutualisent principalement des compétences et moyens humains. Les salariés techniciens et ingénieurs forestiers, répartis sur le territoire, assurent les activités de conseil en gestion, de travaux sylvicoles, d'exploitation et de vente des bois.

LE RÔLE DES COOPÉRATIVES

✓ Regrouper les petits propriétaires

À l'origine et encore aujourd'hui, le rôle premier des coopératives est de regrouper les propriétaires forestiers privés afin de leur permettre d'accéder aux marchés de bois locaux, nationaux et internationaux dans des conditions économiques satisfaisantes. Faut-il rappeler que la forêt privée, représentant 80 % de la forêt régionale, est extrêmement morcelée avec 670 000 propriétaires, sans compter que nombre d'entre eux sont en indivision, et une superficie moyenne de 2,8 ha. Comme en agriculture, le propriétaire doit adhérer à la coopérative forestière afin de bénéficier de ses services.

✓ Accompagner les propriétaires dans la gestion de leurs propriétés

La gestion forestière est un exercice délicat puisque de nombreux paramètres doivent être pris en compte. Le premier d'entre eux est la volonté du propriétaire qui définit les objectifs à atteindre qu'ils soient économiques, environnementaux ou patrimoniaux (ou tous à la fois). Il est adhérent à la coopérative mais reste décisionnaire sur sa propriété. Le rôle de la coopérative est de le conseiller sur les orientations mais également de s'assurer de la faisabilité des objectifs en tenant compte des contraintes techniques (accessibilités des parcelles, qualité des sols, contexte sanitaire...) ou encore de la législation.

Cette législation est en effet complexe dans le domaine forestier. Par exemple, lorsque la surface de la propriété excède un seuil de 25 ha ou si le propriétaire a bénéficié d'avantages fiscaux ou de subventions, toutes les interventions prévues sur une propriété pour les 10 à 20 prochaines années doivent être inscrites dans un Plan Simple de Gestion (PSG), document officiel qui sera ensuite validé par le Centre National de la Propriété Forestière. Ce document a pour objectif d'imposer au propriétaire de respecter des conditions régionales spécifiées dans le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS). Enfin, la réalisation des interventions prévues au programme sera contrôlée par les services de l'Etat. Pour les

propriétés plus petites, les coopératives proposent des documents de gestion plus adaptés : le Règlement type de gestion.



pour les propriétés plus petites, les coopératives proposent des documents de gestion plus adaptés : le Règlement type de gestion.

TÉMOIGNAGE

Thierry D'ANDIGNE,
propriétaire forestier en Haute-Loire (43)

Je dispose d'une propriété forestière familiale, et c'est mon beau-père qui a le premier, fait le choix de travailler avec la coopérative en 1978. Sans connaissance dans le domaine, nous avions besoin d'accompagnement pour la gestion de la forêt, et ce, en toute transparence. Un premier document de gestion a été réalisé par la coopérative en 1981 puis un second en 2000, cela nous permet de définir des objectifs et de suivre l'évolution de la propriété. De plus, le technicien assure la surveillance sanitaire de la forêt et nous alerte le cas échéant. Je suis également administrateur de la coopérative, la direction de la coopérative nous implique énormément dans sa gouvernance, ce qui permet d'être en cohérence avec la volonté des propriétaires. //

TÉMOIGNAGE

André CROS,
propriétaire forestier
dans le Livradois (63)

J'ai eu la chance d'hériter d'une propriété familiale, je suis passionné par la forêt et, après avoir suivi des formations, je me suis beaucoup investi en faisant moi-même les travaux mais également en achetant des terrains pour l'agrandir. J'ai adhéré à une coopérative en 2010 pour m'accompagner dans la gestion globale de la propriété ainsi que pour la réalisation de travaux. Ce suivi permettra notamment de faciliter la transmission à ma fille qui souhaite reprendre le flambeau. En effet, le technicien en place a une bonne connaissance de la forêt ce qui permettra d'assurer la continuité de la gestion. De plus, être en coopérative, me permet d'être au courant de l'évolution réglementaire et d'être en phase avec le marché local. //



©COFORET



✓ Gérer et regrouper les chantiers

Les coopératives proposent à leurs adhérents un programme d'interventions à réaliser sur leurs parcelles qu'ils aient ou non un document de gestion. Ces interventions doivent tenir compte de la volonté du propriétaire, du contexte réglementaire, du peuplement lui-même (essence, stabilité, sanitaire, conditions de milieu...) et également du contexte de changement climatique présent et à venir, la réflexion doit être conduite à l'échelle de la vie d'une forêt soit de 50 à 200 ans !

Pour réaliser ces interventions, la plupart du temps, les coopératives sont chargées de réaliser la maîtrise d'œuvre des opérations pour le compte du propriétaire, il s'agit par exemple de chantiers de :

- **Récolte de bois et commercialisation** : prélèvements de bois en forêt afin d'améliorer la qualité globale des arbres restants, maintenir un état sanitaire satisfaisant, assurer le renouvellement du peuplement... Les coopératives vont assurer la gestion des entreprises intervenantes pour réaliser la récolte, le débardage et le transport de bois vers les clients en s'assurant de la conformité des produits.
- **Renouvellement des peuplements** : qu'il soit artificiel (plantation) ou naturel (semis), il s'agit d'assurer la pérennité de la forêt. Dans ce cas, elles se chargent de gérer les opérations de plantation, regarnis, dépressage, dégagements, taille de formation... afin de garantir l'avenir du peuplement.

Le propriétaire peut s'appuyer sur sa coopérative pour s'assurer que le travail soit conforme à la réglementation qui doit être prise en compte pour tout chantier. En termes de commercialisation, les coopératives présentent un double avantage : l'accès à des marchés auxquels un propriétaire isolé ne peut souvent pas accéder mais également le regroupement de chantiers qui permet d'éviter les surcoûts d'exploitation (transferts d'engins notamment), élément important au vu du morcellement forestier !



✓ Assurer l'approvisionnement des scieries locales

Comme déjà précisé, les coopératives opèrent sur des marchés à toute échelle mais leur marché principal reste local et prend une envergure nationale voir internationale lorsque le produit récolté ne correspond pas aux besoins locaux. Les scieries locales peuvent bénéficier de contrats qui leur permettent de se garantir d'un approvisionnement régulier ou encore être livrées sur demande. De plus, les volumes importants traités par les coopératives permettent de répondre à des demandes très spécifiques et de s'adapter à l'évolution des marchés.

TÉMOIGNAGE

Fernand ANSELME,
propriétaire forestier en Savoie (73)

« J'ai été un des premiers adhérent à la coopérative locale il y a plus de 30 ans. Propriétaire de 3 ha de forêt seulement, le premier atout de la coopérative pour moi est le regroupement de chantiers et la commercialisation des bois en commun, qui permet de valoriser les petits lots. Le technicien de la coopérative nous conseille sur la gestion et, s'il y a des travaux à faire, il se charge de trouver des chantiers proches pour réduire les coûts d'intervention. L'atout de la coopérative, c'est qu'il n'y a pas de limite de taille de propriété, c'est le même service pour tous. // »

✓ Garantir un volume de travail aux entreprises locales

Pour l'exécution des travaux, les coopératives font appel la plupart du temps à des entreprises de travaux forestiers, des transporteurs et des pépiniéristes. La très grande majorité de ces entreprises sont implantées dans la région. Le regroupement de chantiers et les volumes traités par les coopératives permettent à leurs sous-traitants et à leurs fournisseurs d'avoir des garanties sur leur propre volume d'activité sur le long terme.

TÉMOIGNAGE

Laurent FILLETON,
Entrepreneur de Travaux
Forestiers dans le Rhône (69)

« Je me suis installé en 2000 en abattage et débardage mécanisé et je travaille avec la coopérative depuis. Elle assure environ 70 % de mon activité, ce qui m'apporte une sécurité sur le volume de travail et le paiement. Nous avons une relation de confiance qui me permet d'être serein sur l'avenir de mon entreprise. Durant le premier confinement notamment, malgré un contexte économique très difficile, la coopérative a tout fait pour me garantir un volume d'activité suffisant pour passer le cap. // »

TÉMOIGNAGE

Romain BEAL,
Scierie Béal
en Haute-Loire (43)

« Le lien entre la scierie et les coopératives a toujours été très fort, cela nous permet en effet de nous approvisionner avec du bois déjà trié, qui correspond à nos critères de qualité, et de se concentrer sur la production et la commercialisation des produits plutôt que sur l'amont qui est, pour nous, le travail des coopératives. // »



« Ce mode d'approvisionnement contractualisé, qui représente 70 % aujourd'hui, nous permet d'avoir une garantie sur la quantité et la qualité des bois, pas de chantiers forestiers à gérer... Ce lien fort s'est encore accru en 2014 puisqu'une coopérative est devenue actionnaire de notre entreprise. // »

INNOVER

La recherche et le développement sont également au cœur des préoccupations des coopératives. Elles sont engagées dans différents projets qui répondent à des problématiques multiples, voici quelques exemples :

✓ Microsylviculture

La micro-mécanisation au service des forestiers soucieux de l'environnement et du social

Depuis quelques années, la coopérative forestière CFBL a intégré à ses effectifs, des ouvriers sylvicoles. Fort de cette expérience et de sa présence significative en Auvergne, de nouvelles équipes ont récemment été recrutées sur ses 2 bases auvergnates : Thiers et Saint-Germain-Lembron.

Ces équipes d'ouvriers qualifiés et formés en interne ont un domaine de compétence élargi pour s'adapter aux spécificités des parcelles et assurer des travaux de qualité. Ils sont ainsi formés aux nouvelles techniques de reboisement, d'entretien de plantation, de taille et d'élague... Pour faciliter ce travail et préserver leur santé, CFBL s'est modernisée, en se dotant notamment de matériel électrique limitant les vibrations, de tracteur forestier (caréné et de faible encombrement), et surtout d'une mini-pelle équipée d'outils pour réaliser tous les travaux d'entretiens sylvicoles, même dans les situations les plus délicates.



Cette micro-mécanisation, permet d'allier des travaux de qualités tout en respectant le rôle environnemental et social de plus en plus important dans nos activités forestières. Ainsi, grâce à l'Écoreboisement®, seules les zones accueillant les jeunes plants sont travaillées en potets. La mini-pelle limite ainsi le tassement au sol, le tapis de branches et rémanents laissé sur la parcelle, joue un rôle de « paillage », limitant d'autant les effets de la sécheresse mais aussi la prolifération de la végétation concurrente. Ensuite, le « couteau-suisse » telle qu'est qualifiée cette mini-pelle, permet de changer rapidement d'outils. Ainsi en quelques minutes la mini-pelle se transforme en mini-sécateur, mini-gyrobroyeur et même mini-scie circulaire. De ce fait, ce même engin est capable de réaliser toutes les opérations sylvicoles possibles au sein d'une même propriété. Un service complet, efficace et responsable.

✓ METIS

METIS (Mobiliser à l'Échelle Territoriale par l'Innovation et la Synergie) est un projet de coopération publique-privé dans lequel la coopérative Coforêt est engagée auprès de 7 autres acteurs régionaux de l'amont forestier et de plusieurs territoires partenaires.



Parmi les nombreuses actions que comporte ce projet, la coopérative a notamment développé un outil cartographique partagé avec la forêt publique (ONF). Cet outil permet de travailler conjointement sur la forêt publique et privée afin de s'affranchir de la notion de propriété en faveur d'une gestion territorialisée.

De plus, la coopérative forme ses techniciens aux côtés des personnels techniques de l'ensemble des partenaires METIS, sur la valorisation des gros bois résineux et sur la prise en compte du changement climatique dans les choix sylvicoles. Pour cela, un programme de journées d'échanges techniques avec des visites de terrain est en cours, piloté par Fibois AuRA.

La coopération publique-privée de METIS est ici au service d'une approche intégrée de la sylviculture, de l'exploitation et de la commercialisation des bois pour créer davantage de valeur ajoutée dans les territoires et une prise en compte accrue du rôle multifonctionnel de la forêt.

✓ UNISYLVA se mobilise pour l'adaptation des forêts au changement climatique

Pour trouver les essences du futur, aptes à remplacer les essences dépérissant du réchauffement climatique, UNISYLVA teste :

- Des douglas d'origine californienne considérés comme plus résistants aux sécheresses estivales que les origines de douglas utilisées classiquement (Washington, Oregon),
- Des îlots d'avenir de 1 à 2 ha composés de provenances sudistes du chêne sessile, chêne pubescent, chêne vert, chênes blancs méditerranéens (ex : chêne de Hongrie, chêne zéen...), tulipier de Virginie, cèdre, divers pins et sapins...



Les objectifs de ces tests seront d'analyser comment ces essences se comportent, résistent et croissent.

Résine sur application OSB



INNOVATION BOIS

UNE RÉSINE ADHÉSIVE BIOSOURCÉE DÉVELOPPÉE PAR RÉSICARE, NOTAMMENT POUR LES INDUSTRIES DU BOIS

L'entreprise

Basée à Clermont-Ferrand, au cœur des volcans auvergnats, ResiCare est une entreprise spécialisée dans le domaine de l'adhésion. Créée en 2016, ResiCare développe et commercialise une résine/colle non-toxique (sans composant SVHC^[1]) répondant aux critères de l'ECHA^[2] et haute performance dédiée aux industriels. La technologie ResiCare est unique car elle limite l'utilisation de molécules telles que le formol, l'isocyanate et le résorcinol.

Elle permet aux industriels de développer leur compétitivité, tout en respectant davantage la santé et l'environnement. Pour pouvoir produire ces résines, ResiCare développe l'approvisionnement de ses matières premières par de nouvelles filières.

ResiCare est une filiale du groupe Michelin, issue de son programme d'incubateurs et compte aujourd'hui une équipe d'une vingtaine de personnes.

Des résines innovantes au service d'un environnement plus sain

L'histoire de ResiCare commence en 2008. A cette époque, David Doisneau, chercheur dans le domaine de l'adhésion au sein du groupe Michelin, identifie des voies de substitution du formol et du résorcinol dans les colles RFL (résorcinol-formaldéhyde-latex) utilisées en pneumatique. Après 10 ans de R&D et de premiers tests très concluants dans le renforcement textile des pneus, Quentin Faucret, expérimenté en business développement, rejoint David dans l'aventure et ils créent ensemble ResiCare.

Guidée par sa volonté de rendre possible un environnement plus sûr et préservé pour les générations futures, ResiCare se développe à travers 4 activités clés :

- la formulation de résines personnalisées,
- l'approvisionnement des matières premières,
- la mise à disposition du process d'activation in-Situ des résines,
- un soutien technique auprès de ses clients.

Parmi les différents champs d'application possible de ces résines (renfort textile, matériaux d'isolation, matériaux composites...), on retrouve des applications dans le domaine du bois notamment pour le contreplaqué, l'OSB ou le lamellé-collé.

ResiCare souhaite mettre à disposition de toute la filière bois une technologie permettant de ne plus manipuler de formol, résorcinol ou isocyanates lors de la fabrication des assemblages de bois. Elle collabore ainsi avec les industriels pour développer des formulations de résines ajustées à leurs besoins et s'entoure d'experts de la filière, comme l'institut technologique FCBA, qui l'accompagne dans la validation des performances produits.

ResiCare a aujourd'hui pour ambition de rendre accessible un produit biosourcé (issu de biomasse tels que végétaux, algues...) en remplacement des produits pétro-sourcés historiques, pour une application sur des produits naturels tel que le bois, sous toutes ses formes.

BioImpulse : cap sur le bio-sourcing

ResiCare coordonne le projet BioImpulse, débuté en 2019, visant à développer une molécule d'intérêt biosourcée afin de créer cette nouvelle résine adhésive sans substance préoccupante SVHC.

Le projet regroupe de grands acteurs publics et privés : l'institut technologique FCBA, l'INRAE^[3], l'INSA^[4] ainsi que le groupe Lesaffre à travers son entité « Leaf » (business unit).

BioImpulse est soutenu par l'ADEME^[5] dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir.

Une première gamme bois commercialisée

Début 2021 est prévu la mise sur le marché d'une première gamme de contreplaqués encollés avec une résine ResiCare.

C'est l'opportunité de faire connaître la technologie ResiCare au grand public et de sensibiliser les industriels et les professionnels de la filière bois à des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement.



Fauteuil en contreplaqué encollé ResiCare

En savoir + :

www.resicare.com / www.bioimpulse.fr

[1] Substance of Very High Concern

[2] Agence Européenne des Produits Chimiques

[3] Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

[4] Institut national des sciences appliquées

[5] Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

PORTRAIT

SERGE-HENRI GOURBE

Co-dirigeant de Sylva Conseil, bureau d'études construction bois, basé à Clermont-Ferrand et Paris



1 • Pouvez-vous nous présenter votre parcours ?

Après un BAC scientifique, j'ai intégré l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) à Rennes en 1997 en choisissant l'option Génie Civil et Urbanisme. Après l'obtention de ce diplôme, j'ai décidé de me spécialiser dans la Construction Bois en suivant la formation du DESS « Mise en Œuvre du Matériau Bois dans la Construction » à l'ENSTIB d'Épinal. Puis, j'ai été embauché en 2005 dans le bureau d'études Sylva Conseil que je co-dirige actuellement avec mon principal associé Antoine Baugé (responsable de l'antenne parisienne).

2 • Quelle est l'activité de Sylva Conseil et comment a-t-elle évolué depuis sa création ?

L'activité de Sylva Conseil est diversifiée : projets en tant que membre d'une équipe de maîtrise d'œuvre (loi MOP), en conception-réalisation, en AMO (Assistant Maîtrise d'Ouvrage), avec des promoteurs privés, expertise (diagnostics et études de renforcement auprès de compagnies d'assurance, experts et particuliers), missions d'EXE⁽¹⁾/PAC⁽²⁾ pour le compte d'entreprises de charpente, formations auprès de Fibois AuRA...

L'activité de Sylva Conseil croît depuis sa création en 1981 avec aujourd'hui 16 collaborateurs répartis en 2 dirigeants, 9 ingénieurs, 3 dessinateurs/projeteurs, 1 secrétaire et 1 comptable. Un des tournants a eu lieu en 2008 lors de la création de l'agence parisienne qui compte aujourd'hui 5 ingénieurs.

La taille et le rayonnement des projets auxquels le Bureau d'études participe varient considérablement : d'une salle polyvalente communale « modeste » jusqu'à la construction du premier lycée en bois-paille atteignant le niveau E4-C2⁽³⁾ à Clermont-Ferrand (chantier en cours) en passant par des immeubles multi-niveaux en bois (R+10).

3 • Vous utilisez un indice de performance environnemental, qu'est-ce qui vous a conduit à ça ? Est-il reconnu aujourd'hui ?

Cet Indice de Performance Environnemental permet de tracer l'ensemble des ressources bois utilisées dans un projet de construction bois (de la parcelle de bois jusqu'au chantier) et d'en évaluer par conséquent l'impact en CO₂ via un tableur Excel rempli par l'entreprise.

Cet outil a été co-développé par Créabois (aujourd'hui Fibois 38) et l'ADIB (aujourd'hui Fibois Bourgogne-Franche-Comté). Nous

l'avons utilisé lors de plusieurs opérations régionales : un lycée, une mairie, deux bâtiments de logements, un groupe scolaire... Ce tableau faisait partie de manière substantielle et contractuelle des critères de choix de l'entreprise.

4 • Selon vous, quels sont les facteurs pour augmenter la demande de bois dans le bâtiment ?

Les différents labels (E+/C-, Bâtiments Bas Carbone, Bâtiment Biosourcé...) sont de bons leviers pour augmenter la demande de bois dans le bâtiment. Concernant les actions à mener, il faut nécessairement poursuivre et accentuer les actions d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs de la construction (du maître d'ouvrage jusqu'au charpentier) afin que disparaisse définitivement l'image de « la maison en bois des trois petits cochons ».

5 • Que pensez-vous de la structuration de l'offre en produits et composants bois français ?

Nous avons observé il y a plusieurs années l'arrivée des premiers panneaux en bois massif contrecollé « made in France ». C'est une excellente chose. Le recours aux bois du Nord est encore trop répandu, l'accroissement naturel annuel des forêts françaises est loin d'être absorbé par la consommation de bois. Il reste des améliorations à faire sur le séchage des bois (bois d'œuvre et bois destinés à être transformés en composants bois) afin de respecter les taux d'hygrométrie imposés par le collage et par les Eurocodes. À propos de séchage, il faut également trouver rapidement un débouché au sapin français pectiné dont le séchage est plus difficile que d'autres essences résineuses et qui souffre conséquemment d'un défaut d'utilisation. Des initiatives sont en cours aujourd'hui (Fibois AuRA et Clermont PolyTech par exemple) pour pallier ce problème.

6 • Qu'est-ce qui vous motive à vous impliquer dans la filière forêt-bois, notamment au travers de Fibois AuRA et BTMC ?

Auvergne-Rhône-Alpes possède les massifs forestiers nécessaires à l'ensemble de la filière bois locale, il est désolant d'un point de vue écologique et économique de constater que des bois parcourent de nombreux kilomètres pour être mis en œuvre à leur place : c'est autant de productions de gaz à effet de serre émis et autant d'opportunités de développement local manquées.

AGENDA

12 janvier : Formation « Réussir son mémoire technique en réponse aux marchés publics » à Lyon

Jusqu'au 15 janvier : Candidatures pour les trophées de la bio-économie sur agriculture.gouv.fr/les-trophees-de-la-bioeconomie

22 janvier : Atelier Energie sprong sur le coût de la rénovation

25 février : Rencontres de l'innovation sur les nouveaux usages du bois à Lyon

26 au 28 février : Salon Primevère à Lyon Eurexpo

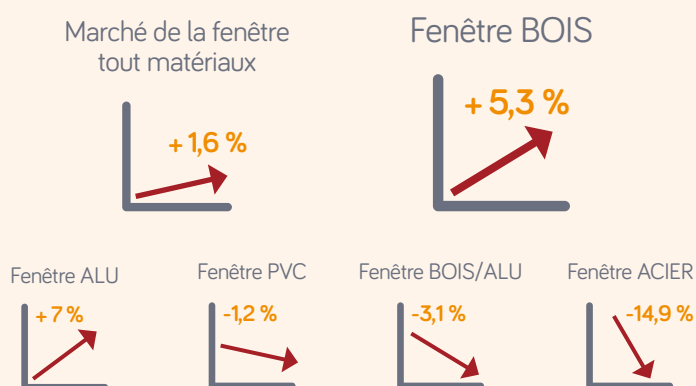
Du 1^{er} janvier au 15 mars : candidatures Prix régional de la construction bois sur www.prixnational-boisconstruction.org

CHIFFRES CLÉS

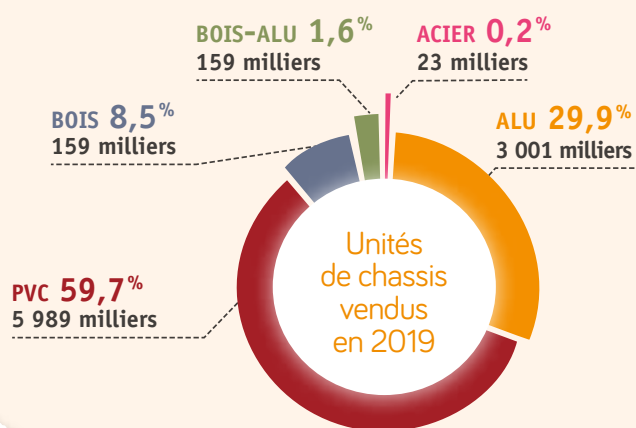
LA FENÊTRE BOIS



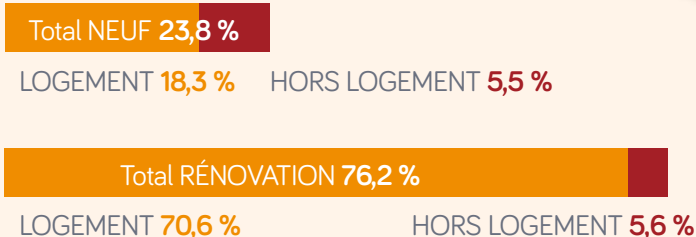
ÉVOLUTION DU MARCHÉ PAR MATÉRIAU ENTRE 2017 ET 2019 (en volume)



VENTILATION DU MARCHÉ PAR MATÉRIAU (en milliers d'unités)

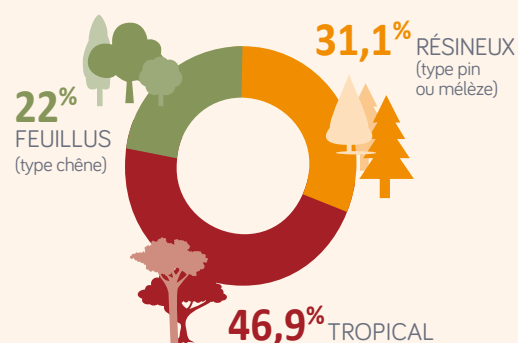


TPOLOGIE DU MARCHÉ DE LA FENÊTRE BOIS EN 2019



EN FRANCE

ESSENCES UTILISÉES



LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES SE DISTINGUE



DÉCOUVERTE ARCHITECTURALE

GRUPE SCOLAIRE & SALLE COMMUNALE - ALEX (74)

“Une école et une salle communale, versant ubac d’une vallée traditionnelle alpine” nunc Architectes



Contient du
BOIS LOCAL



- Année de livraison : 2019
- Surface de plancher : 1 931 m²
- Bois consommé : 196 m³
- Coût total : 3 846 000 € HT
- Coût du lot bois : 503 630 € HT
- Certification : Bois Qualité Savoie



Le projet s’implante dans la pente dégagant un grand parvis paysagé et partagé au Nord. Le niveau haut, ouvert au Sud est réservé à l’école. On y trouve les classes, les préaux et les cours de récréation.

Le niveau bas, dans le prolongement du parvis, accueille l’entrée principale, la salle communale, le restaurant scolaire et la salle de motricité en double hauteur.

Volume compact et sobre, sous une toiture à un seul pan et une seule chute d’eau pluviale, il est surmonté de larges sheds orientés Nord permettant ventilation naturelle des classes et lumière naturelle des espaces profonds.

Approche environnementale :

- Conception d’une enveloppe passive avec

un très bon niveau d’isolation et d’étanchéité à l’air.

- Éclairage naturel privilégié, avec notamment les salles de classes qui bénéficient de grandes baies vitrées orientées nord apportant un éclairage constant et évitant les surchauffes.

- Acoustique vis à vis des tiers : double paroi vitrée sur la salle communale et régulateur de son.

- Utilisation du bois qui stocke le CO₂ et qui est un excellent régulateur hygrométrique (qualité de l’air et confort des usagers) ; matériau vivant qui prend la patine du temps ; préfabrication et gros œuvre chantier optimisé ; certifié BQS (Bois Qualité Savoie).

INTERVENANTS DE LA CONSTRUCTION

Maître d’ouvrage : Mairie d’Alex (74)

Maîtres d’œuvre : Nunc Architectes (73), L’Atelier des Cairns (73)

Bureau d’études structure bois : Arborescence (73)

Bureau d’études thermiques : Ingénierie Conception Énergétique (75)

Entreprises bois : Lambersens frères (74), Vincent Bianchetti (74), Genevrier menuiserie74 (74), Menuiserie Marc Blanc (42)

Fournisseur du bois : Scierie Chaumontet (74), Scierie Imex Bois (74), Scierie Cavagnon (74), Parqueterie des Perrasses (74)


CONTACT :

NUNC ARCHITECTES

16, Parc de l’Étalope 73000 Bassens


T. 04 79 33 26 32 . nunc.savoie@nunc.fr

Credit photo : ©Luc BOEGLY

 **Siège social**
AGRAPOLE
23 rue Jean Baldassini
69364 Lyon cedex 07
04 78 37 09 66

 **Site Clermont-Ferrand**
MAISON DE LA FORÊT ET DU BOIS
10 allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes
04 73 16 59 79

 contact@fibois-aura.org

 www.fibois-aura.org